

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité Syndical - Séance du 20 juin 2022 à 14h30 à Lillebonne

DÉLIBÉRATION N°2022-06-02 b

Instauration du télétravail et adoption du règlement de télétravail

Date de convocation : 10 juin 2022

Délégués titulaires ou suppléants présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération, titulaire
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine, titulaire
- Philippe Marie, CC Pont Audemer Val de Risle, titulaire
- Bernard LEROY, CA Seine Eure, titulaire
- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Guillaume GRIMM, CA Seine Normandie Agglomération, suppléant

Délégués titulaires excusés :

- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : M. Hubert LECARPENTIER

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100

Quorum : 6 élus présents ou représentés

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 10

Votants : 10 représentant 99 voix

Vote pour : 99 voix Vote contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20220620-2022-09-02b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2022

Affichage : 27/06/2022

Exposé des motifs :

M. le Président rappelle que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. M.DEMAZURE précise ensuite que le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur public et de son lieu d'affectation et qu'il s'applique aux fonctionnaires et aux agents publics non fonctionnaires. Il ajoute également que le règlement du télétravail, annexé au règlement du personnel, regroupe l'ensemble des dispositions qui seront applicables au personnel du Syndicat.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature

Vu le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats ;

Vu l'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n°2021-1123 du 26 août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats ;

Vu l'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique ;

Vu l'accord local signé le 7 janvier 2022 à Isneauville par les organisations syndicales et le CDG 76,

Considérant l'avis du comité technique en date du 10 juin 2022 ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

DECIDE :

- L'instauration du télétravail au sein de la collectivité ;
- La validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis dans le règlement de télétravail annexé au règlement du personnel et à la présente délibération.

Le président du Syndicat Mixte
de Gestion de la Seine Normande

Julien DEMAZURE

